

Réponse du Conseil administratif du 22 novembre 2023 à la motion du 19 mai 2010 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, MM. Christophe Buemi, Miltos Thomaidis, Thierry Piguet, Gérard Deshusses et Roger Michel: «La pointe de la Jonction: encore et toujours».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la motion M-377, «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l’Etat», acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005;
 - la motion M-598, «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes», acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, demandant au Conseil administratif de faire état de la mise en œuvre de la motion M-377;
 - l’intérêt certain et partagé du Conseil municipal qui s’est manifesté plusieurs fois pour un projet de qualité à la pointe de la Jonction;
 - les nombreux projets qui se font à nouveau jour sur ce site et le départ très probable du dépôt des Transports publics genevois;
 - le caractère particulier tant paysager que social du site de la pointe de la Jonction;
 - l’enjeu indéniable de conserver la magie de ce lieu,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’élaborer un projet de qualité en collaboration avec l’Etat de Genève, privilégiant des espaces publics majeurs et des lieux pour la culture, et tenant compte des activités existantes sur le lieu;
 - d’intégrer dans ses réflexions les partenaires du forum citoyen «Quel avenir pour la pointe de la Jonction?», dont l’Association des habitant-e-s de la Jonction et la Fédération des artistes de Kugler.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif précise que cette motion date de 2010 et a été acceptée par le Conseil municipal en 2018. Il est à noter que la réponse apportée est similaire à celle de la motion M-1142: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction», cette dernière traitant du même sujet.

Le Conseil administratif informe que depuis le dépôt de la présente motion, diverses étapes ont été franchies et démontrent la volonté du Conseil administratif de créer un parc public à la pointe de la Jonction.

Ainsi, le Conseil municipal a voté, le 6 septembre 2022, la proposition PR-1508 ouvrant quatre crédits d'études pour le réaménagement de la pointe de la Jonction, avec la création d'un parc, la rénovation du Canoë Club de Genève, l'installation d'une base nautique ainsi que le financement de la démarche en cours de co-construction avec le Forum Pointe de la Jonction.

Actuellement, les études sont en phase SIA 32 «Projet». Le planning intentionnel actuel prévoit des travaux en 2025 et 2026, ce qui implique de déposer une demande de crédit de réalisation auprès du Conseil municipal, simultanément à la demande d'autorisation de construire. Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) envisage le dépôt de ces deux demandes pour début 2024. Il convient de noter que les travaux débiteront côté Rhône, il n'y aura donc aucune entrave à l'exploitation des Halles 2 et 3 en 2025 et il ne devrait pas y en avoir en 2026.

Depuis 2019, il est à noter que la Ville de Genève travaille étroitement avec tous les acteurs concernés, au moyen de séances régulières et groupes de travail, notamment avec le Canton de Genève, les Transports publics genevois (TPG), l'Usine Kugler et toutes les associations membres du Forum Jonction.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler